

# Architects of Wealth

FLORISSIME DYNAMISME

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

## TABLE DES MATIERES

1 - Informations relatives à la performance .....	3
2 - Informations relatives à l'activité et aux mouvements du portefeuille.....	3
3 - Information sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe .....	6
4 - Information sur les frais de gestion variables .....	6
5 - Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance.....	6
6 - Information sur la sélection et l'évaluation des intermédiaires dans le cadre du service d'aide à l'investissement.....	7
7 - Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.....	8
8 - Commission de mouvement sous-conservateur.....	8
9 - Information sur la politique d'exécution de la Société de Gestion.....	8
10 - Calcul du risque global.....	11
11 - Politique de rémunération.....	11
12 - Présentation des changements substantiels intervenus en cours d'exercice .....	12
13 - Swing pricing .....	12
14 - Dispositions particulières concernant le rapport annuel des FIA exerçant un contrôle sur des sociétés non cotées.....	12
15 - Distribution .....	12
16 - Instruments financiers dérivés .....	12
17 - Instruments techniques de gestion efficace .....	13
18 - Instruments SFTR.....	13
19 - Informations Fiscales .....	13
20 - Politique de gestion des risques.....	14
21 - Information sur le montant total de l'engagement .....	19
22 - Rapport sur les conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées en 2020.....	19
23 - Avis aux porteurs .....	19

### CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

# 1 - Informations relatives à la performance

## Part C

Du 31/12/2019 (VL = 164,49EUR) au 31/12/2020 (VL = 168,42EUR), le fonds réalise une performance de 2,39%.

L'indice de référence du fonds affiche une performance de 4,2% sur la même période.

Cette performance est calculée sur la base des VL publiées en cohérence avec la performance affichée dans le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

**La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.**

# 2 - Informations relatives à l'activité et aux mouvements du portefeuille

## Stratégie de gestion et mouvements

Dans le contexte macro-économique décrit dans le commentaire de gestion mensuel, le gérant a mis en œuvre une stratégie de gestion qui l'a conduit à réaliser les mouvements suivants :

SENS	VALEUR	ISIN	DATE	MONTANT
ACHAT	AMSP500UETFEURC	LU1681048804	27/01/2020	3652200,81
ACHAT	AMIS EURST50 UEDREC	LU1681047236	23/01/2020	3286513,43
VENTE	JPMF US SELECT130/30	LU0281484617	23/01/2020	2061987,05
ACHAT	AMUNDI ETF GOVT	LU1681046691	30/01/2020	1660266,92
ACHAT	AM IS GB E BIG UEC	LU1681046261	27/03/2020	1591720,00
VENTE	ABN MM A US EQ IC	LU0849851471	24/01/2020	1494926,37
ACHAT	IND OBJECTIF TERRE F	FR0013443397	04/09/2020	1387199,00
VENTE	VENDOME SELECTION F	FR0013392529	04/09/2020	1353497,60
ACHAT	LYX MSCI EMU VAL	LU1598690169	08/12/2020	1267343,75
VENTE	INDOSUEZ EURO REND F	FR0013392669	24/01/2020	1109424,00

### CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

## **1<sup>er</sup> Trimestre**

La tendance haussière qui prévalait sur les Bourses mondiales lors du dernier trimestre 2019 a été interrompue par l'épisode de tensions entre l'Iran et les Etats-Unis et, surtout, à partir de mi-janvier, par l'émergence du coronavirus en Chine, qui faisait craindre un affaiblissement de la croissance. Les données macroéconomiques favorables, le début de saison des résultats d'entreprises, de bonne facture aux Etats-Unis, ainsi que la signature de la phase 1 de l'accord commercial sino-américain, ont dans ce contexte été reléguées au second plan. Nous avons poursuivi notre stratégie de renforcement des actions dans le portefeuille, lors de la phase de baisse des indices boursiers affectées par les craintes des conséquences économiques de l'évolution du Coronavirus. Nous avons ainsi accentué nos convictions en renforçant les actions japonaises en Yen et les actions émergentes.

La phase haussière a repris jusqu'à la correction rapide des indices lors de la dernière semaine du mois de février. La propagation de l'épidémie de coronavirus hors des frontières de Chine, a amplifié les craintes d'une importante décélération de la croissance mondiale sur la première moitié de l'année. Dans ce contexte de retour de la volatilité vers des niveaux élevés, les valeurs refuges ont été plébiscitées, tels que les emprunts d'Etats ou l'or dans une moindre mesure. En fin de mois, suite à la forte baisse des indices boursiers, nous avons renforcé notre position sur les actions américaines. Sur la partie taux, nous avons réduit notre exposition aux dettes émergentes après leur progression entraînant un niveau de rendement devenu peu rémunérateur. Enfin nous avons soldé notre ligne sur la thématique de l'inflation.

La correction brutale des marchés actions s'est poursuivie au mois de mars, avec la propagation de l'épidémie de coronavirus en Europe, puis aux Etats-Unis. La vague de repli à l'égard des actifs risqués s'est amplifiée à mesure que les dispositions de confinement se généralisaient, faisant craindre un important ralentissement de l'activité. Pour tenter de juguler cette catastrophe sanitaire, les Etats et les Banques centrales ont annoncé des plans de soutien d'une envergure historique. Dans ce contexte de forte volatilité et de manque de visibilité à court terme, nous avons réduit notre exposition en actions en début de mois dans un premier temps, puis après le rebond des marchés en fin de mois. Nous avons globalement allégé nos positions sur l'ensemble des zones géographiques, principalement au travers de contrats à terme et d'ETF. Sur la partie obligataire, nous avons augmenté la sensibilité du portefeuille par l'achat d'ETF sur les emprunts d'Etat de la zone euro.

Sur les actions, le choix de styles en Europe, centrées sur les cycliques, la value et les valeurs moyennes, ont pesé négativement sur la performance. A l'inverse nos positions sur les actions émergentes résistent mieux en relatif des autres marchés actions. Nos expositions au crédit et aux dettes financières ont souffert d'un écartement des primes de risques. La performance relative à l'indice est aussi impactée par une sensibilité aux taux longs plus faible.

## **2<sup>ème</sup> Trimestre**

Le rebond des indices actions entamé fin mars s'est poursuivi avec les annonces de plans de sauvegarde de la part des gouvernements, qui se sont ajoutés aux mesures de soutien historiques des Banques centrales. L'espoir de l'atteinte prochaine du pic de l'épidémie dans les grandes économies occidentales a constitué un second catalyseur haussier. Nous avons mis à profit le rebond des indices boursiers pour alléger de nouveau notre exposition aux actifs risqués. Nous avons réduit nos positions sur les actions, notamment les valeurs chinoises suite à leurs bonnes performances relatives et face à l'incertitude que fait peser la propagation de la pandémie dans certaines zones (Amérique Latine essentiellement).

Les marchés actions ont continué de progresser en mai avec la levée progressive des mesures de confinement et l'amplification des plans de soutien de la part des Etats et des Banques centrales. Ils ont été malgré tout hésitants au cours du mois, particulièrement en Europe alors même que les données macroéconomiques traduisaient une forte dégradation de l'activité et des résultats d'entreprises revus en forte baisse. En fin de mois, l'espoir d'un plan d'intervention massif au niveau européen financé pour la première fois par des obligations qui seraient émises par la Commission a permis un rebond des actions européennes. Dans ce contexte nous avons renforcé nos positions sur les valeurs décotées européennes.

En juin, les bourses mondiales ont continué de récupérer les pertes enregistrées sur le premier trimestre. Le secteur technologique US s'est particulièrement démarqué en inscrivant de nouveaux records historiques. Misant sur une reprise rapide de l'activité, les investisseurs ont donc renoué avec un certain optimisme à la faveur de politiques monétaires très expansionnistes et d'un espoir d'intégration budgétaire renforcée en zone euro qui a contribué à la surperformance des indices européens. Malgré tout, les risques demeurent, au premier rang desquels la résurgence de la vague de coronavirus dans les Etats du sud des Etats-Unis en fin de mois. Sur le mois, nous réduit nos actions émergentes et réduit la sensibilité aux taux 10 ans US

Sur le trimestre, le contexte a profité à l'ensemble des actifs risqués et plus particulièrement aux actions. Notre positionnement sur les marchés émergents, en particulier les valeurs chinoises, a permis d'apporter une contribution significative à la performance par rapport à l'indice de référence. Dans une moindre mesure, notre sélection de fonds sur les marchés européens et américains contribue également positivement. La poche obligataire ressort également en légère contribution positive, tirée par les supports de dette émergente et le crédit européens.

### **3<sup>ème</sup> Trimestre**

Les marchés boursiers ont évolué sans direction claire en juillet. Ils ont oscillé entre les nouvelles positives (indicateurs d'activité en rebond, bon accueil des résultats d'entreprises, espoirs de vaccins) et des risques toujours présents (propagation de l'épidémie, amplification des tensions sino-américaines). Malgré la conclusion d'un accord historique sur un plan de relance européen, les indices de la zone ont enregistré des performances globalement inférieures à leurs équivalents mondiaux. Sur le mois, l'allocation est restée stable. Sur la partie diversification, nous avons cédé notre position au fonds Amundi absolute return multi-strategy.

Les indices mondiaux ont continué de progresser en août, dans de faibles volumes compte tenu de la période estivale. Les marchés américains ont affiché une surperformance notable en inscrivant de nouveaux records historiques en fin de mois, tirés avant tout par les grandes sociétés technologiques (GAFAM). Les données macroéconomiques ont mis en évidence une reprise fragile de l'activité avec des taux de chômage qui demeurent élevés et un ralentissement de l'élan de la croissance mis en évidence par certains indicateurs avancés. Dans ce contexte nous avons graduellement réduit l'exposition aux actions, en particulier via les valeurs décotées européennes.

Après un été calme, la volatilité a refait surface, début septembre, avec une consolidation des indices actions qui a touché en premier lieu les valeurs technologiques US, classe d'actifs qui avait inscrit les meilleures performances depuis les creux de fin mars. Les incertitudes ont persisté en l'absence d'avancées notables sur les candidats vaccins contre la Covid-19 alors que les investisseurs craignent les impacts d'une seconde vague de contaminations. Le plan de relance budgétaire américain est, par ailleurs, resté en suspens faute d'accord entre Démocrates et Républicains. L'exposition aux petites et moyennes valeurs françaises a été réduite (vente du fonds Vendôme Sélection) au profit de renforcements sur les thématiques environnementales (Indosuez Objectif Terre). Enfin le poids des obligations chinoises a été augmenté (achat du fonds Gavekal China Fixed Income). Cette classe d'actifs continue en effet de bénéficier d'un portage intéressant alors que la politique monétaire de la Banque populaire de Chine n'a pas épuisé l'ensemble de ses leviers d'action pour venir en soutien à l'économie

Sur la période, dans un contexte de regain de volatilité, les marchés actions et obligataires progressent de façon mesurée. Sur l'Europe, notre positionnement sur les valeurs de croissance ainsi que les petites et moyennes capitalisations, ont soutenu la performance. Nos positions sur les actions émergentes, en particulier notre biais sur l'Asie, ont également contribué positivement. En outre, Les positions sur les obligations (crédit, dettes financières et dette émergente) ont profité d'un resserrement des taux.

#### **CA Indosuez Gestion**

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
[www.ca-indosuez.com](http://www.ca-indosuez.com)

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

## **4<sup>ème</sup> Trimestre**

En octobre, les indices boursiers ont connu des phases de consolidations à l'approche des élections américaines et des annonces de reconfinement en lien avec le rebond du nombre de cas de contaminations. Puis les indices actions mondiaux ont signé un mois de novembre historique avec des performances le plus souvent à deux chiffres. Deux catalyseurs principaux sont venus en soutien : d'une part, l'élection présidentielle américaine qui a vu progressivement se confirmer la victoire de J. Biden ; d'autre part, l'annonce de résultats très prometteurs sur les candidats-vaccins des sociétés Pfizer-BioNTech et Moderna qui a suscité l'espoir d'une amélioration de la situation sanitaire à moyen terme.

Ainsi, à la veille des élections américaines, nous avons renforcé notre exposition sur les actions de la zone euro au travers des contrats à terme. Nous avons aussi augmenté notre position sur les valeurs des pays Emergents ; ces dernières devraient profiter de l'élection de J. Biden (baisse du dollar attendue, apaisements dans les relations commerciales internationales...). Ce mouvement de renforcement a été effectué via l'initiation d'une position sur un ETF investi sur l'Amérique Latine.

Dans le prolongement d'un mois de novembre historique, les marchés boursiers ont clôturé l'année en hausse. Dans un environnement toujours soutenu par les politiques monétaires des Banques centrales, l'optimisme des investisseurs a été porté par la bonne tenue des indicateurs d'activité, la concrétisation des plans de relance européen et américain et l'accord entre le Royaume-Uni. Dans ce contexte, nous avons augmenté le biais cyclique des fonds via le renforcement des petites et moyennes valeurs américaines et le renforcement des valeurs décotées européennes.

Sur la période, les marchés actions ont affiché une progression soutenue favorisée par l'accumulation de bonnes nouvelles. Sur l'Europe, nos positions sur les valeurs décotées affichent une belle contribution positive à la performance. Sur les actions américaines, les petites et moyennes valeurs se sont démarquées. Nos positions sur les actions émergentes, via l'Amérique Latine, ont également contribué positivement. En outre, Les positions sur les obligations (crédit, dette émergente) ont profité de la détente des spreads de crédit en lien avec le soutien des banques centrales.

## **3 - Information sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe**

Ces informations sont précisées dans l'annexe des comptes annuels du fonds.

## **4 - Information sur les frais de gestion variables**

**Description de la méthode de calcul pour les commissions de surperformance :**

Non applicable.

**Sur l'exercice, montant des commissions de surperformance :**

Non applicable.

## **5 - Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance**

CA Indosuez Gestion ne prend pas en compte de manière automatique et simultanée les critères ESG dans son processus d'investissement.

**Cependant, ces derniers ne sont pas ignorés et font partie des nombreux critères analysés par l'équipe de gestion lors de la sélection de titres.**

CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

## 6 - Information sur la sélection et l'évaluation des intermédiaires dans le cadre du service d'aide à l'investissement

### 1. Objet et champ d'application

Conformément à l'article 321.115 du Règlement Général de l'AMF, chaque Société de Gestion de Portefeuille établit et met en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services d'aide à l'investissement.

Ces services, auxquels fait appel CA Indosuez Gestion (intitulés ci-après services de « recherche »), visent à aider la Société de Gestion à se forger une opinion sur un secteur d'activité, une valeur, un timing d'exécution d'ordre...

Les principes de sélection et d'évaluation des intermédiaires définis par CA Indosuez Gestion dans le cadre de ses activités de gestion individuelle sous mandat et d'OPC sont consignés dans le présent document. Ils doivent être portés à la connaissance du client.

### 2. Principes de sélection des intermédiaires

L'élaboration de la liste des intermédiaires au titre de la Recherche s'articule autour des 4 principes suivants :

- La sélection et l'évaluation des intermédiaires doivent faire l'objet d'une procédure formalisée et contrôlable,
- Le choix des intermédiaires doit être effectué d'une manière indépendante, dans l'intérêt exclusif des mandants et des porteurs, sans être dicté en particulier par des liens capitalistiques ou des accords de volume de transactions,
- Le choix doit être réalisé sur la base de critères objectifs,
- Cette sélection doit régulièrement être réexaminée au moins annuellement.

### 3. Dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Le dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires repose sur la mise en œuvre par les équipes de gestion d'un processus de vote en quatre étapes.

#### ▪ Mise en candidature des intermédiaires

Une liste des intermédiaires Recherche candidats à l'évaluation est établie en tenant compte d'une part des résultats obtenus lors du précédent vote et figurant sur la liste des intermédiaires Recherche autorisés en vigueur, et d'autre part des nouveaux candidats proposés par les équipes de Gestion.

#### ▪ Vote des équipes de gestion

Chaque gérant est appelé à réaliser un classement de ses intermédiaires préférés en fonction de plusieurs critères d'appréciation (voir point 4). Le résultat consolidé des votes détermine un périmètre d'intermédiaires.

#### ▪ Analyse du résultat des votes et décision finale

Un comité de sélection des Intermédiaires, composé des principaux responsables de la Société de Gestion, se réunit afin d'analyser le résultat des votes des gérants et de décider de la liste des intermédiaires autorisés au titre de la Recherche.

#### ▪ Mise en œuvre des décisions du Comité

Les changements décidés par le Comité sont communiqués aux intermédiaires et la liste des intermédiaires est mise à jour.

Ce processus de vote est réitéré au moins annuellement, il est contrôlé par la fonction Conformité de la Société de Gestion.

#### 4. Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation pour juger de la qualité des intermédiaires en charge des services de recherche sont les suivants :

- Qualité de l'analyse financière (connaissance des valeurs, déterminants secteurs, vision globale)
- Pertinence des recommandations et réactivité (pertinence et timing des opinions boursières)
- Performance du service de vente (régularité, réactivité, pertinence des signaux)
- Contacts avec les sociétés émettrices, accès à l'information, analyste.

## 7 - Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Depuis l'entrée en vigueur de MIF II, les frais d'intermédiation supportés par le fonds ne servent désormais qu'à rémunérer le service de réception et de transmission et le service d'exécution d'ordres.

Les services d'aide à la décision et d'exécution d'ordres (ou services de recherche) sont pris en charge par la société de gestion sur ses ressources propres.

## 8 - Commission de mouvement sous-conservateur

Non applicable.

## 9 - Information sur la politique d'exécution de la Société de Gestion

En application de la Directive européenne MIF, compte tenu de la mise en concurrence des modes de négociation, nous vous présentons dans ce document les caractéristiques de la politique d'exécution que nous avons adoptée dans le cadre de la gestion de l'OPC objet du présent rapport.

### 1 - Principes généraux

CA Indosuez Gestion s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables, lors de l'exécution des ordres, pour obtenir dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible au sens du Code Monétaire et Financier, notamment en tenant compte de l'évolution des marchés.

Ces mesures consistent en la mise en place de la présente politique d'exécution, qui sera réexaminée, annuellement ; toute modification importante sera portée à la connaissance du Client.

### 2 - Périmètre d'application

#### 2.1 - Périmètre Client

La présente politique d'exécution s'applique à tous les souscripteurs de l'OPC.

#### 2.2 - Périmètre Produit

La présente politique d'exécution s'applique à tous les instruments financiers listés sur les Marchés Réglementés ou les systèmes multilatéraux de négociation accessibles par l'intermédiaire de CA Indosuez Gestion.

### 3 - Les principes d'acheminement des ordres

Dans le cadre de la gestion de l'OPC, l'ensemble des ordres résultant des décisions d'investissement de la Société de Gestion (CA Indosuez Gestion), sont transmis à des prestataires de services d'investissement pour exécution (appelés ci-après PSI-Négociateurs) via une table de réception et transmission des ordres (RTO).

### 4 – Principe de meilleure exécution

Les circuits d'exécution retenus par CA Indosuez Gestion garantissent l'obtention du principe de Meilleure Exécution.

Les critères de Meilleure Exécution sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

Actions et dérivés listés sur marchés organisés :

Les PSI-Négociateurs sélectionnés par CA Indosuez Wealth (France) sont redevables de la Meilleure Exécution des ordres qui leur sont confiés.

ETF :

Les ordres qui ne sont pas confiés à un PSI-Négociateur sont exécutés sur une plateforme multilatérale permettant l'obtention de la Meilleure Exécution.

Obligations :

L'exécution des ordres sur une plateforme multilatérale permet l'obtention de la Meilleure Exécution.

Ordres sur dérivés non listés sur un marché organisé :

L'adossement systématique des ordres à une opération sur une plateforme multilatérale ou sur un PSI-Négociateur garantissant la Meilleure Exécution permet l'obtention de la Meilleure Exécution pour les ordres transmis par CA Indosuez Gestion pour le compte du Client.

### 5 - Sélection des lieux d'exécution

Conformément à leur propre politique d'exécution, les PSI-Négociateurs retenus par CA Indosuez Gestion sélectionnent les lieux d'exécution.

Cette sélection par les PSI-Négociateurs est réalisée au terme d'une période d'analyse leur permettant d'évaluer :

- la liquidité du marché, en termes de probabilité d'exécution calculée à partir d'un historique suffisant ;
- la fiabilité et continuité de service au niveau de la cotation et de l'exécution ;
- la sécurisation et la fiabilité de la filière de règlement/livraison.

Les lieux d'exécution comprennent des marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, des Internalisateurs Systématiques et des Internalisateurs Simples.

La liste des lieux d'exécution ainsi offerts est disponible sur simple demande.

#### CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

## 6 - Exécution en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation

CA Indosuez Gestion pourra demander aux PSI-Négociateurs retenus de ne pas exécuter d'ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation.

Un accord exprès pourra être demandé dans l'hypothèse d'une Internalisation Systématique ou Simple des ordres, c'est-à-dire en dehors d'un marché réglementé ou d'un Système Multilatéral de Négociation.

## 7 - Prestataires de Services d'Investissement - Négociateurs retenus

CA Indosuez Gestion retient des prestataires lui permettant de satisfaire les obligations de meilleure exécution. La qualité d'exécution de ces prestataires a été démontrée par le passé et sera réévaluée de manière périodique afin de s'assurer qu'ils continuent à fournir de manière permanente le service au niveau attendu, s'appréciant notamment selon les critères suivants classés par ordre d'importance, du plus important (1), au moins important (5) :

1. Pertinence globale de la politique d'exécution et notamment engagement des PSI-Négociateurs d'assurer la recherche du meilleur prix total, notamment par leur capacité à accéder à des lieux d'exécution variés ;
2. Qualité d'acheminement des ordres sur les lieux d'exécution ;
3. Fiabilité : assurance de continuité de service ;
4. Capacité à régler/livrer de façon optimisée dans la filière d'origine du titre négocié ;
5. Prix de la prestation et des services associés.

Les critères ont amené CA Indosuez Gestion à retenir plusieurs PSI-Négociateurs en fonction de leurs critères d'exécution.

La liste des PSI-Négociateurs sélectionnés est disponible sur simple demande.

## 8 - Définitions

**CA Indosuez Gestion** : Société de Gestion de portefeuille, mandataire de gestion, filiale de CA Indosuez Wealth (France).

**PSI-Négociateur** : Prestataire de Service d'Investissement fournissant le service d'exécution d'ordres de bourse.

**Lieux d'exécution** : lieu où des ordres de bourse peuvent être portés pour exécution (Marché Réglementé, système multilatéral de négociation, Internalisateur Systématique, ...).

**Marché Réglementé** : un marché réglementé d'instruments financiers est un système multilatéral qui assure ou facilite la rencontre, en son sein et selon des règles non discrétionnaires, de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur les instruments financiers admis à la négociation dans le cadre des règles et systèmes de ce marché, et qui fonctionne régulièrement conformément aux dispositions qui lui sont applicables.

Exemple : Bourse telle qu'Euronext.

**Système multilatéral de négociation** : place de cotation et d'exécution d'instruments financiers.

**Internalisation Simple** : appariement automatique d'ordres d'achat et de vente simultanés sur la même valeur au prix de référence prévalant sur le marché réglementé de référence au moment de l'appariement.

**Internalisateur Systématique** : établissement financier internalisant ses ordres systématiquement pour certaines valeurs et certaines quantités, c'est-à-dire se portant contrepartie d'une exécution pour des prix et quantités préalablement affichés.

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

## 10 - Calcul du risque global

La Société de Gestion a établi une politique et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

La méthode de calcul du risque global utilisée pour l'OPC est celle du calcul de l'engagement.

## 11 - Politique de rémunération

### Principes de la politique de rémunération :

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

### Montants des rémunérations versées au titre de l'exercice 2020 :

#### 1/ Montant total des rémunérations versées durant l'exercice 2020 ventilé entre fixe et variable ainsi que le nombre de bénéficiaires

Pour l'exercice 2020, le montant total des rémunérations versées par la société à son personnel (59 bénéficiaires) représente 4 002 K€ et se décompose pour 3 217 K€ au titre des rémunérations fixes et 785 K€ au titre des rémunérations variables.

#### 2/ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables versées dans l'année 2020

Le montant agrégé des rémunérations versées par la société de gestion aux :

- Membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des OPC (23 collaborateurs) représente 1 193 K€ sur l'exercice considéré.

- Cadres supérieurs non gérants (2 collaborateurs) pour un montant de 420 K€

*Chiffres non audités par le commissaire aux comptes de l'OPC*

#### CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
[www.ca-indosuez.com](http://www.ca-indosuez.com)

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

## 12 - Présentation des changements substantiels intervenus en cours d'exercice

Augmentation du SRRI reflétant l'augmentation de la volatilité des marchés sous-jacents du fonds

## 13 - Swing pricing

Non applicable.

## 14 - Dispositions particulières concernant le rapport annuel des FIA exerçant un contrôle sur des sociétés non cotées

Non applicable.

## 15 - Distribution

Néant.

## 16 - Instruments financiers dérivés

Des opérations sur les futures ou options ont été effectuées sur des marchés organisés sur la période pour se couvrir ou accentuer un mouvement de marché.

L'exposition sous-jacente atteinte à fin décembre 2020 au travers des instruments financiers dérivés était de 6,98% détaillée ainsi : 3,49% sur les actions et 3,49% sur les obligations.

## 17 - Instruments techniques de gestion efficace

(Conformément à l'article 214-18 du Code monétaire et financier)

Un OPC peut recourir aux techniques et aux instruments qui portent sur des titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire, et notamment à des opérations de pension, à des opérations assimilées d'acquisition ou de cession temporaire de titres, pour autant que ces techniques et ces instruments soient employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

En aucun cas, ces techniques et instruments n'amènent l'OPC à s'écarter de ses objectifs d'investissement tels qu'exposés dans le règlement du fonds ou dans le prospectus de l'OPC.

Les techniques et instruments mentionnés ci-dessus satisfont aux critères suivants : Ils sont économiquement appropriés, en ce sens que leur mise en œuvre est rentable, ils sont utilisés en vue d'atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Réduction des risques
- Réduction des coûts
- Création de capital ou de revenus supplémentaires pour l'OPC

Conformément à son prospectus, l'OPC n'a pas recouru aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres qui font parties des techniques et instruments employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

## 18 - Instruments SFTR

L'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation européenne SFTR (Securities Financing Transaction Regulation).

## 19 - Informations Fiscales

Non applicable.

### CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

## 20 - Politique de gestion des risques

### 1. Pourcentage d'actifs du FCP faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide :

Néant

### 2. Nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FCP :

Néant

### 3. Profil de risque actuel du FCP :

Le fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La stratégie d'investissement appliquée au FCP s'appuie sur une logique purement discrétionnaire. La performance du FCP dépend à la fois des instruments financiers choisis par le gérant et à la fois de l'allocation d'actifs faite par ce dernier. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et que l'allocation entre les différents marchés ne soit pas optimale. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque action et risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Le FCP étant exposé sur le marché des actions, la valeur liquidative de celui-ci pourra baisser en cas de baisse des marchés actions.

Le FCP est également exposé aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser rapidement et fortement.

#### Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

#### Risque de taux :

Il s'agit du risque lié à la détention de produits de taux et à une surexposition éventuelle du fait des engagements hors bilan. Ainsi en cas de variation des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

#### Risque de change :

Un placement en devises autres que la devise de référence implique un risque de change. Le FCP peut être exposé au risque de change sur la part de son actif investi en titres libellés dans une autre devise que l'Euro. L'évolution défavorable de ces devises entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque lié à la détention de titres spéculatifs (*High Yield*) :

Le FCP sera exposé sur des titres à caractère spéculatif, susceptibles d'entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque accessoire lié à l'investissement sur les pays émergents :

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le FCP pouvant y être exposé, la valeur liquidative pourra baisser en cas de dégradation de la situation financière et/ou politique d'un état émergent. En outre, Les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les titres des pays développés ; ainsi, certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément.

#### Risque lié à l'utilisation de dérivés :

Il s'agit du risque d'amplification des pertes dû au fait de recourir à des instruments financiers à terme tels que les contrats futures et/ou d'options.

#### Risque de contrepartie :

Le FCP peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie, tels que le défaut de paiement et/ou de livraison, avec laquelle ont été réalisées certaines opérations. La valeur liquidative du FCP peut baisser lorsque le FCP est exposé à ce risque.

#### **4. Description de la politique de gestion des risques (extrait de Politique de gestion des risques) :**

##### A PÉRIMÈTRE DES PORTFEUILLES CONCERNÉS – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

La politique de gestion des risques s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les portefeuilles gérés par CA Indosuez Gestion présentent les caractéristiques suivantes en termes de profils d'investissement :

- les titres de capital ou les titres de créance faisant l'objet d'investissements sont tous admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés ;
- les instruments financiers à terme utilisés dans les portefeuilles sont exclusivement des « dérivés listés » ;
- aucune opération de gré à gré nécessitant des remises en garantie (collatéral) n'est réalisée ;
- les opérations, y compris celles portant sur des instruments dérivés, sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif ; aucun portefeuille n'est donc exposé à un effet de levier au-delà de la limite réglementaire UCITS.

##### B PRINCIPAUX RISQUES SUIVIS

Le contrôle des risques est effectué selon les modalités décrites dans les fiches méthodologiques établies à partir de la cartographie des risques. Les risques qui ne feraient pas l'objet d'une fiche méthodologique spécifique sont ceux qui sont suivis dans le cadre du contrôle du respect des contraintes d'investissement réglementaires et statutaires (ex : risque de change).

##### B1 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est suivi à travers plusieurs types d'indicateurs :

- des indicateurs de risque de marché, dont les limites sont précisées dans les prospectus des OPC ou dans les mandats de gestion : sensibilité pour les taux, exposition action, exposition de change...
- des limites en matière de zones d'investissement : géographique, sectorielle, taille de capitalisation boursière...
- des limites internes de suivi des performances : tracking error, volatilité...
- des limites en matière de respect des grilles modèles d'allocation d'actifs.

Tous ces indicateurs font l'objet de contrôles de premier niveau par les équipes opérationnelles (ex-ante par les gérants, ex-post par le middle-office), et sont revus lors du comité des risques mensuels, à travers des grilles de contrôle de deuxième niveau. Des contrôles transversaux permettent, par ailleurs, de vérifier le respect des allocations définies dans les portefeuilles modèles.

En cas d'anomalie, le gérant doit réajuster ses investissements dans les meilleurs délais.

Le processus d'escalade est le suivant :

- Le gérant répond aux alertes de dépassement le jour même par e-mail en précisant l'action correctrice envisagée.
- Si l'action correctrice n'est pas intervenue le jour du dépassement, un mail de relance est adressé au gérant copie le responsable hiérarchique, la Direction Générale de CA Indosuez Gestion et le Contrôle Interne.
- En cas de difficulté pour obtenir la régularisation, le MO OPC fait intervenir le RCCI ou en son absence une personne de l'équipe et le DGA en charge des fonctions support

A chaque comité des risques, pour chaque type de risque, le contrôle des risques présente une fiche qui rappelle les indicateurs et produit un « indicateur global » reflétant les anomalies éventuellement constatées sur le périmètre. Le niveau de cet indicateur global détermine la mise en place d'un plan d'actions, qui fait alors l'objet d'un suivi lors des comités ultérieurs.

Le contrôle des risques réalise des tests trimestriels sur les fonds. Les scenarii doivent être revus une fois par an, ou plus fréquemment en cas de constatation d'anomalies lors des tests ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel pouvant avoir un impact sur la liquidité de l'actif et / ou du passif. Les résultats des scenarii sont intégrés au reporting réglementaire AIFM et font l'objet d'une restitution dans le cadre du comité des risques.

Exemples de scenarii :

Risque de liquidité :

- Vente de 100% du portefeuille
- Baisse de 10% des volumes
- Ecartement de 10% des spreads Bid/Ask

Risques de marché :

- Hausse du marché action (10%)
- Baisse du marché action (10%)
- Hausse du marché de taux (10%)
- Baisse du marché de taux (10%)

## B2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est pris en compte préalablement au référencement d'un titre, puis suivi dans le cadre du profil de risque des portefeuilles en tenant compte à la fois de la composition de l'actif (liquidité des titres) et de la composition du passif (catégories d'investisseurs).

Le référencement d'un instrument financier comme investissement dans un OPC ne peut se faire que s'il répond à certains critères qui contribuent à la définition de sa liquidité :

- admission à la négociation sur un marché réglementé ou organisé pour les titres de capital, les titres de créance, les ETF et les instruments financiers à terme ;
- valeur liquidative quotidienne pour les OPC.

Une analyse de la liquidité d'un instrument financier, le cas échéant de son sous-jacent, est faite préalablement à son référencement. Les critères sont adaptés en fonction du type d'instrument, par exemple : taille de l'émission, spread bid/ask, nombre de brokers actifs sur la valeur pour les obligations ; volume moyen quotidien sur 3 mois, capitalisation boursière et flottant pour les actions de petites et moyennes valeurs ; spread moyen historique pour les ETF ; encours total, fréquence de valorisation et ratio d'emprise pour les OPC.

CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

Un suivi de la répartition du passif est effectué entre trois grandes catégories de clients :

- les fonds et les mandats de CA Indosuez Gestion qui détiennent des parts d'OPC ;
- la clientèle libre de CA Indosuez Wealth (France) et des Caisses Régionales de Crédit Agricole ;
- les investisseurs externes.

Une attention particulière est accordée aux deux premières catégories, dans la mesure où une décision de désinvestissement pourrait être mise en œuvre dans des délais assez brefs, afin d'éviter que des cessions d'actifs ne risquent de déséquilibrer la liquidité d'un OPC.

Par ailleurs, les règlements des fonds dédiés ou des fonds dont la commercialisation est faite auprès d'un nombre très restreint d'investisseurs contiennent une clause permettant de différer jusqu'à 30 jours le règlement à l'investisseur souhaitant racheter tout ou une grande partie de son investissement dans des conditions particulières de marché.

Le profil du risque de liquidité des OPC est régulièrement évalué, selon une fréquence adaptée en fonction des actifs du portefeuille. Le suivi de la liquidité consiste à estimer le délai de cession de l'intégralité des titres en portefeuille dans les conditions actuelles de marché, en optimisant les coûts de cession par ligne. Le délai de cession est calculé pour chaque titre et dépend des critères suivants :

- pour les actions et les obligations : volume moyen échangé sur les derniers mois,
- pour les actions : taille normative, estimée en fonction d'un coût de cession à ne pas dépasser mesuré à partir de l'écartement moyen du prix du titre ajusté de sa volatilité,
- pour les obligations : spread bid/ask moyen.

Par ailleurs, des scénarii sont en cours de définition sur la base d'hypothèses de crise sur l'actif et sur le passif afin de simuler des situations qui réduiraient la liquidité des actifs des OPC à un moment où des rachats massifs interviendraient. En particulier, les scénarii prévoient de détériorer de façon individuelle ou simultanée les critères suivants : taille de rachat, écartement des spreads bid/ask, diminution des volumes échangés. Il est prévu que le contrôle des risques réalise des tests trimestriels sur les FIA. Les scénarii doivent être revus une fois par an, ou plus fréquemment en cas de constatation d'anomalies lors des tests ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel pouvant avoir un impact sur la liquidité de l'actif et / ou du passif.

Dans le cas d'un mouvement significatif sur le passif d'un fonds (souscription ou rachat représentant plus de 10% de l'actif net du fonds), un dispositif de crise dit « code indigo » est activé (cf. politique de gestion de la liquidité).

### B3 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se décompose en deux parties :

- Le risque attaché au choix d'une contrepartie pour une négociation de gré à gré : CA Indosuez Gestion n'est pas concernée dans la mesure où :
  - elle ne traite que des instruments financiers admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés et par l'intermédiaire de brokers
  - elle ne traite pas d'opérations nécessitant un dépôt de garantie en dehors des appels de marge de son compensateur pour les dérivés listés
- Le risque de règlement / livraison :
  - Pour les opérations traitées par l'intermédiaire de brokers ou pour les souscriptions / rachats en OPC, ce risque est considérablement limité dans la mesure où les échanges se font via des dépositaires centraux en DVP.
  - Certaines opérations se traitent cependant en gré à gré, sur des titres admis à la négociation sur des marchés réglementés, mais pour lesquelles le volume à négocier nécessite de prendre des précautions pour ne pas influencer sur le cours.

Les contreparties et brokers font l'objet d'un processus de sélection et d'une revue semestrielle, dans le cadre d'un « comité brokers ». En vertu d'une convention de RTO conclue entre CA Indosuez Gestion et CA Indosuez Wealth (France), les gérants de CA Indosuez Gestion passent leurs ordres à la table de négociation de CA Indosuez Wealth (France), qui se charge de les transmettre pour exécution aux intermédiaires retenus par le comité. Le dispositif de sélection est donc réalisé conjointement par les deux entités mais reste placé sous la responsabilité de CA Indosuez Gestion. Il repose sur une évaluation analytique et traçable de la prestation des brokers, qui porte sur la recherche (évaluation à la charge de CA Indosuez Gestion) et la qualité de l'exécution des PSI (évaluation à la charge de CA Indosuez Wealth (France)). Une consolidation pondérée des votes permet d'établir un palmarès à partir duquel le Comité établit son dispositif pour le semestre à venir.

Un suivi des suspens est réalisé par le Middle-Office en liaison avec les dépositaires. Des suspens durables ou récurrents peuvent conduire à une à une suppression temporaire du broker concerné de la liste des brokers autorisés.

#### B4 Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend pour CA Indosuez Gestion exclusivement du point de vue des investissements réalisés dans le cadre de la gestion pour compte de tiers. La Société de Gestion procède à ses propres analyses de risque de crédit. Elles sont basées sur la recherche externe de brokers, la publication des agences et ses capacités d'analyse (la plupart des gérants sont membres de la SFAF ou titulaires du CFA).

En ce sens la Société de Gestion n'utilise pas les agences de notation comme seul critère de décision d'investissement.

Certains clients de CA Indosuez Gestion, assureurs principalement, imposent des règles strictes de vente en cas de dégradation d'une des agences. Mais ce n'est pas le cas de la grande majorité de la gestion obligatoire.

La Société de Gestion s'appuie sur les notations des agences, notamment la limite « investment grade » pour d'une part modifier le poids maximum d'un émetteur en portefeuille et d'autre part définir une limite pour laquelle un suivi plus attentif des émetteurs est indispensable.

CA Indosuez Gestion n'utilise pas une agence en particulier mais la méthode choisie consiste à retenir la notation minimale publiée par les 3 principales agences.

De par sa propre analyse, la Société de Gestion se réserve la possibilité de conserver un émetteur dont la notation par les agences serait dégradée tout en se conformant à ses limites internes.

CA Indosuez Gestion a, par ailleurs, accès à une base de données Groupe dite « RICOS » qui rassemble les émetteurs qui ont fait l'objet d'une notation interne (analyses réalisées par la fonction Risques de CA CIB). La notation d'un émetteur n'est utilisée qu'à titre informatif.

Enfin, à noter que les procédures en vigueur autorisent les gérants à investir sur des obligations non notées.

#### CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025

## B5 Risque opérationnel et traitement des incidents

Le risque opérationnel est particulièrement mesuré à travers la cartographie des risques, qui recense les risques opérationnels selon la typologie de Bâle II. Par ailleurs, le comité des risques procède à un examen mensuel du compte erreur.

Tout incident que le RCCI considère comme significatif, soit de par son montant en valeur absolue, soit de par les défaillances qu'il peut révéler en termes d'organisation ou de procédure, fait l'objet d'une analyse et d'un plan d'actions. En particulier, une évaluation des impacts éventuels sur les clients ou les porteurs de parts ou actions d'OPC est réalisée, et le cas échéant, des mesures d'indemnisation peuvent être engagées.

Les incidents d'un montant en valeur absolue supérieurs à 5.000 euros entraînent la réunion d'une cellule de crise (« code rouge ») et l'information de la maison-mère.

En outre, conformément aux articles 318-6 et 321-35 du RGAMF, les incidents générant un gain ou une perte d'un montant brut supérieur à 5% des fonds propres réglementaires de la société, sont signalés à l'AMF sans délai par les dirigeants.

## B6 Calcul du risque global

La Société de Gestion n'utilisant jamais d'effet de levier dans ses portefeuilles au-delà de la limite réglementaire UCITS, le calcul du risque global se fait uniquement par la méthode de l'engagement, telle qu'elle est décrite dans l'instruction AMF 2011-15, articles 6 à 8.

## 21 - Information sur le montant total de l'engagement

Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement utilisée par le FCP : 2 258 171.64 €.

## 22 - Rapport sur les conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées en 2020

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

## 23 - Avis aux porteurs

La composition de l'OPC est disponible sur simple demande écrite auprès du Service Communication Clientèle de CA Indosuez Gestion à l'adresse 17, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris ou à l'adresse e-mail [indosuezgestion@ca-indosuez.fr](mailto:indosuezgestion@ca-indosuez.fr).

### CA Indosuez Gestion

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20

[www.ca-indosuez.com](http://www.ca-indosuez.com)

Société anonyme au capital  
de 11 037 435 euros  
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille  
agrée par l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le n° GP-98025